

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 128/2022

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE CONTRESENS MUSIC ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE DANS LE CADRE DES AMPLIFIES DU 19 NOVEMBRE 2022

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en vigueur ;

VU la délibération n°2020.3.5.77 du 17 juillet 2020 donnant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président ;

VU l'accord de la ville de Melun pour l'utilisation de l'Escale pour l'organisation de deux concerts des Amplifiés sur la saison 2022/2023 ;

CONSIDERANT l'offre de la convention de partenariat concernant la prestation de « MORGAN » le samedi 19 novembre 2022 à l'Escale - Avenue de la 7ème Division Blindée Américaine – 77000 Melun, dans le cadre du concert Les Amplifiés organisé par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

DECIDE

Article unique : DE SIGNER, ou son représentant, avec CONTRESENS MUSIC, la convention de partenariat pour la prestation de « MORGAN » le samedi 19 novembre 2022 (projet ci-annexé), ainsi que, tous documents y afférents, et, notamment, ses éventuels avenants.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 26/09/2022

Accusé de réception

077-247700057-20220101-48621-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2022

Publication ou notification : 27 septembre 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional